

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 octobre 2021,
Secrétaire de séance : Maryse ARTIGAU

Etaient présents 51 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, David DÉRET suppléant de Jean LABORDE

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Marthe CLOT à Jacques MARQUÈZE, Stéphane LARTIGUE à Jean-Maurice CABANNES, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Muriel BIOT à David MIRANDE,

Absents : Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 211104-08-SAN-

**PROLONGATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ OLORON HAUT-BÉARN
DEUXIÈME GÉNÉRATION 2020-2023**

Mme SAOUTER précise que le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, dans la recherche d'un parcours de santé évitant les ruptures de prises en charge.

Ledit contrat s'adresse à l'ensemble du territoire des Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau et vise à favoriser la santé et le bien-être des habitants par des actions spécifiques et des priorités d'intervention sur chaque territoire.

Le 23 janvier 2020, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de Communes du Haut-Béarn, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, ont signé le Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn Deuxième Génération pour une durée de 3 ans.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a impacté la première année du Contrat Local de Santé et n'a pas permis un réel déploiement des actions durant 2020 et début 2021.

Au regard des actions engagées localement et afin de poursuivre les dynamiques partenariales du CLS, le comité de pilotage entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et les représentants des deux intercommunalités, a souhaité prolonger le CLS Oloron Haut-Béarn pour une année supplémentaire, jusqu'au 20 janvier 2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn 2020-2023, pour une année supplémentaire, ci-annexé. Toutes les autres dispositions demeurent applicables.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant de prolongation d'une année du Contrat Local de Santé, établi entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Sous-préfecture et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour permettre la mise en œuvre des fiches-actions du Contrat Local de Santé Oloron – Haut Béarn – Deuxième Génération, 2020 – 2023,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

Avenant au Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, dans la recherche d'un parcours de santé évitant les ruptures de prises en charge.

Le Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn signé le **23 janvier 2020** a été établi pour une durée de trois ans (2020-2023). Les parties signataires sont l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de communes du Haut-Béarn, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

La crise sanitaire de la Covid-19 a profondément impacté la première année du CLS Oloron Haut-Béarn. Les actions inscrites au contrat se sont arrêtées pour la grosse majorité entre mars et mai 2020 pour reprendre faiblement en septembre.

Au regard des actions engagées localement et afin de poursuivre les dynamiques partenariales du CLS, le comité de pilotage souhaite prolonger le CLS Oloron Haut-Béarn pour 1 année supplémentaire, **jusqu'en janvier 2024**.

Toutes les autres dispositions non modifiées au Contrat Local de Santé du 23 janvier 2020 demeurent applicables.

PARTIES SIGNATAIRES

La partie signataire est modifiée comme suit :

Le présent avenant est établi entre

- ✓ L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, représentée par Madame Marie-Isabelle Blanzaco, Directrice de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques.
- ✓ L'Etat, représenté par Madame Anna N'Guyen, Sous-préfète d'Oloron Sainte-Marie, représentant Monsieur Eric Spitz, Préfet des Pyrénées-Atlantiques.
- ✓ Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, représenté par Madame Christine Lauqué, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, déléguée à l'enfance, à la famille et à la Santé, représentant Monsieur Jean-Jacques Lasserre, Président du Conseil Départemental des Pyrénées -Atlantiques.
- ✓ Monsieur Bernard Uthurry, Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

- ✓ Monsieur Jean-Paul Casaubon, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

DUREE DU CONTRAT

La durée du Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn est modifiée comme suit :

Le Contrat Local de Sante est prolongé jusqu'au 20 janvier 2024.

SIGNATURE DE L'AVENANT

Madame la directrice de la Délégation
départementale des Pyrénées-Atlantiques -ARS
Nouvelle-Aquitaine
Marie Isabelle BLANZACO

Madame la Sous-préfète de l'arrondissement
d'Oloron Sainte Marie représentant Monsieur le
Préfet
Anna N'GUYEN

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes du Haut-Béarn
Bernard UTHURRY

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de la Vallée d'Ossau
Jean-Paul CASAUBON

Madame Christine LAUQUE, représentant
Monsieur Jean-Jacques Lasserre, Président du
Conseil Départemental des Pyrénées -Atlantiques